NOS PROPOSITIONS · PARTIE 3

03 L'emploi dans nos structures

14 Les salarié·es, richesse de nos entreprises
15 Une plateforme conventionnelle cohérente
16 Laboratoires de recherche et intermittence
17 L'intermittence du spectacle : un régime légitime
18 FONPEPS : consolider et élargir
19 Aide à l'emploi permanent en CDD cadre
20 Aide à l'emploi permanent en CDI

FICHE 14

14 Les salarié·es sont la richesse de nos entreprises

En tant qu'organisation progressiste d'employeurs, nous réfutons la présentation de l'emploi salarié comme un « coût ». Nos salarié·es sont la richesse de nos entreprises.

Nous sommes pour que les professionnel·les du spectacle vivent de leurs métiers.

Hors la rémunération des représentations, nous encourageons les producteurs à payer l'ensemble des périodes de travail, et défendons, pour ce faire, l'augmentation des moyens financiers qui leur sont attribués.

Nous revendiquons que les politiques publiques prennent en compte l'ensemble de ces périodes et que les organisateurs de spectacles soutenus par la puissance publique aient des obligations en ce sens dans les politiques de prise en charge des résidences, des cofinancements et d'achat de spectacles.

FICHE 15

15 Une plateforme conventionnelle cohérente

COMITÉ SOCIAL ET CULTUREL DE BRANCHE

Nous proposons la fusion du FNAS et du CASC-SVP pour que l'ensemble des salarié·es du spectacle vivant bénéficient de cette innovation sociale qu'est le Comité Social et Culturel de Branche.

COTISATIONS PATRONALES PROPORTIONNELLES À LA MASSE SALARIALE

Les cotisations patronales conventionnelles devront être basées sur la masse salariale brute, sans plancher ni plafond de cotisation.

GRILLE DE RÉMUNÉRATION 1 À 5

La grille de rémunération devra être limitée à un rapport de 1 à 5 entre la rémunération la plus basse et la plus haute de la grille.